

Seine-Maritime

Troubles de l'apprentissage. Quand la musique vient en aide aux enfants dys

LES INFORMATIONS DIEPPOISES | mardi 20 mars 2018

577 mots



Le conservatoire Camille-Saint-Saëns de Dieppe met à disposition des enfants du dispositif de remédiation par la musique des instruments et le professeur.

L'association GPS des Dys a mis sur pied un programme de remédiation par la musique pour les enfants souffrant de troubles dys. Il est appliqué depuis novembre à l'école de Broglie à Dieppe pour aider six élèves.

Un violon dans une main, un archet dans l'autre, six élèves de la classe de CE2-CM1 de l'école de Broglie à Dieppe écoutent attentivement leur professeur de musique. Ils n'apprennent pas à jouer de l'instrument. La musique est un support. Car ces écoliers ont un point commun : ils sont tous diagnostiqués comme souffrant de troubles de l'apprentissage dys. Ils sont dyslexiques et font partie d'un nouveau projet innovant, mis sur pied par l'association dieppoise GPS des Dys, autour de « **la remédiation cognitivo-musicale** ».

Recherches d'un neurologue

« **Notre projet s'inspire des travaux du Dr Habib, un neurologue du CHU La Timone à Marseille concernant l'influence de la pratique musicale sur le développement du cerveau des enfants dyslexiques** », expliquent Dorothée Goy et Nathalie Koenig, les présidentes de l'association. Celui-ci a réussi à établir que l'apprentissage d'un instrument de musique est capable de modifier profondément le fonctionnement de zones particulières du cerveau et la structure même des faisceaux qui unissent, entre elles, ces différentes zones.

Voilà deux ans que les deux Dieppoises travaillent donc sur ce dossier après avoir assisté à Rouen à une conférence du neurologue. Pour appliquer ses découvertes et obtenir l'accord du rectorat pour le faire dans le milieu scolaire, elles se sont entourées d'une grande équipe

pluridisciplinaire.

Les enfants sont accompagnés par leurs deux enseignantes, Élise Demouchy et Catherine Demainneville, mais également par une enseignante spécialisée, Fleur Maurel, Perrine Clatz, une orthophoniste libérale, la professeure de musique Anne Tétillon, François Caillé, psychologue scolaire, Alexis Leborgne, psychologue libéral... Fleur Maurel, Perrine Clatz et Anne Tétillon ont suivi un stage dispensé par le Dr Michel Habib.

L'inspecteur de l'éducation nationale en poste alors, a soutenu leur projet, comme ses deux successeurs.

L'aide de partenaires

Sans oublier différents partenaires qui ont apporté leur aide : « **Le directeur de l'école, Thomas Wallaert, le directeur du conservatoire Fabrice Brunaud, qui a mis à disposition le professeur de musique et les instruments. Et le Lions club Verrazanne qui nous finance quasiment un an du projet** [l'association finance l'intervention du psychologue libéral, NDLR] », souligne Dorothee Goy.

Et finalement, le dossier a retenu l'attention du rectorat qui l'a adopté, pour trois ans, en novembre dernier. Les enfants pouvaient alors se mettre à la musique. « **Chaque élève bénéficie ainsi de trois heures de remédiation dont trois séances de 45 minutes (orthophonie, aide spécialisée et musique) en dehors des heures de classe et une séance en co-intervention dans la classe** », précise Nathalie Koenig.

Reste désormais à attendre quelques mois pour avoir du recul et tirer un premier bilan de cette expérience. Mais d'ores et déjà, ce qui est évident, c'est que « **les enfants sont ravis, ils s'épanouissent** », et c'est là aussi un des buts de ce programme de remédiation : « **L'objectif est aussi le mieux-être de l'enfant, au-delà de la performance** », conclut Nathalie Koenig.

V. W.